

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-300** **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2023, le jeudi 21 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE (à partir de la délibération n°2023-293), Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-298), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2023-285), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patrick BLANC (à Jean ROSET), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE à partir de la délibération n°2023-299), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON).

***Etaient excusés et suppléés :*** Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN).

***Etaient excusés :*** Joël BRUNET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO, Roselyne BURON.

***Etaient absents :*** Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER.

**Objet : Engagement dans l'acte II du programme Action Cœur de Ville – Ambérieu-en-Bugey**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

Monsieur Bernard PERRET, vice-président, rappelle que la ville d'Ambérieu-en-Bugey bénéficie depuis 2018 d'un contrat « Cœur de Ville », comme 221 autres villes moyennes en France.

Le programme Action Cœur de Ville permet à une ville d'être accompagnée par de l'ingénierie et des subventions pour ses projets de redynamisation de centre-ville.

Ce programme, inscrit dans l'ORT<sup>1</sup> de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, réunit un certain nombre d'actions concernant un périmètre englobant le centre-ville historique et relatives au logement, au commerce, aux mobilités et aux espaces publics.

Le premier programme (ACV1) s'achevant, Ambérieu-en-Bugey est candidate à un deuxième programme (ACV2). Un comité de pilotage de bilan du premier programme et d'entrée dans le nouveau dispositif s'est tenu le 28 novembre dernier.

Le périmètre envisagé est plus large, en agrandissant le secteur centre-ville, avec la partie située au nord de la place Pierre Bérégovoy, et en ajoutant l'entrée de ville « Jean de Paris », comme indiqué par l'annexe I. Cette modification de périmètre nécessitera d'avenanter l'ORT de la Plaine de l'Ain, ce qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

.../...

<sup>1</sup> Opération de Revitalisation de Territoire

Les principaux objectifs de ce programme sont présentés sous 6 axes, détaillés dans l'annexe. Les principales actions à mettre en œuvre sont de nature et de maturité différentes.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'inscription de la ville d'Ambérieu-en-Bugey dans l'acte II du programme Action Cœur de Ville.
- APPROUVE la modification de périmètre dudit programme dans le cadre de son acte II.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 décembre 2023  
Publiée le 29 DEC. 2023*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

